

Délibération n° 2011-06 du 27 avril 2011 relative à la publication sur le site internet du Centre national de gestion de décisions et documents concernant les élections professionnelles des praticiens hospitaliers et modifiant le règlement intérieur

27/04/2011

Le conseil d'administration,

Vu le [code de la santé publique](#), notamment ses articles R. 6152-318 et R. 6152-324-1 ;

Vu la [loi n° 86-33 du 9 janvier 1986](#) modifiée, notamment son article 116 ;

Vu le [décret n° 2007-704 du 4 mai 2007](#) modifié relatif à l'organisation et au fonctionnement du Centre national de gestion des praticiens hospitaliers et des personnels de direction de la fonction publique hospitalière, notamment ses articles 8 (1°), 13 et 15 ;

Vu la [délibération n° 2010-16 du 21 octobre 2010](#) relative aux modalités de publication de certaines décisions sur le site internet du Centre national de gestion ;

Vu le rapport présenté par la directrice générale du Centre national de gestion ;

Après en avoir délibéré,

Décide :

Article 1

L'article 1er de la [délibération du 21 octobre 2010](#) susvisée est modifié comme suit :

I. — Les alinéas 2 à 5 deviennent respectivement les 1° à 4° de cet article.

II. — Après le cinquième alinéa du même article, sont insérées les dispositions suivantes :

« 5° Les décisions et documents suivants, afférents aux élections des représentants des praticiens hospitaliers, au sein de la commission statutaire nationale et du conseil de discipline :

- les listes électorales ainsi que les modifications apportées à ces listes ;
- la liste des candidats ;
- les professions de foi ;
- la proclamation des résultats définitifs des élections. »

Article 2

La directrice générale du Centre national de gestion est chargée de l'exécution de la présente délibération, qui sera publiée au Journal officiel de la République française, à l'expiration du délai de quinze jours prévu au deuxième alinéa de l'article 13 du [décret du 4 mai 2007](#) susvisé.

Délibéré le 27 avril 2011.

Source: JORF n°0190 du 18 août 2011